

Vie des Quartiers - Service Vie Associative - Subvention au Comité des Fêtes pour les manifestations d'été de l'année 2010

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon et le Comité des Fêtes ont signé un avenant de reconduction de la convention cadre pour l'année 2010.

Une première subvention de 53 000 € a été versée pour l'organisation du carnaval 2010.

Comme tous les ans, le Comité des Fêtes organisera deux manifestations durant l'été 2010 :

- **le festival des nuits MUSICOPOLIS** en collaboration avec l'association DEV'ART et le Conservatoire à Rayonnement Régional, pour 4 spectacles qui se dérouleront à Micropolis :

- . le vendredi 25 et le samedi 26 juin : musiques actuelles
- . le vendredi 2 juillet : la nuit du piano
- . le samedi 3 juillet : musique de chambre.

- **le festival folklore et arts chorégraphiques**, pour 2 spectacles qui auront lieu au Kursaal

- . le vendredi 16 juillet : groupe Russe
- . le mardi 3 août : groupe Belarusse.

Ces manifestations qui sont ouvertes gratuitement au public contribuent à l'animation estivale de la Ville.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 5 990 € qui se décompose ainsi :

- 3 000 € pour l'organisation des 4 spectacles du festival des nuits MUSICOPOLIS,
- 2 990 € pour l'organisation des 2 spectacles du festival folklore et arts chorégraphiques.

En cas d'accord, la somme totale sera prélevée au chapitre 65.025/6574 CS 47047.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à décider l'attribution d'une subvention de 5 990 € au Comité des Fêtes,
- à autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention cadre 2010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme POISSENOT et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.